

# ACTION URGENTE

## ARABIE SAOUDITE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EMPRISONNÉ

**Fadhel al Manasif, défenseur saoudien des droits humains, a été condamné à 15 ans d'emprisonnement, assortis d'une interdiction de voyage consécutive de la même durée. Cet homme est un prisonnier d'opinion.**

Le 17 avril, **Fadhel Maki al Manasif** a été condamné par le Tribunal pénal spécial siégeant à Riyadh à 15 ans d'emprisonnement, assortis d'une interdiction de voyage consécutive de la même durée et d'une amende de 100 000 rials saoudiens (environ 19 300 euros). Il a été déclaré coupable d'avoir fait preuve de « déloyauté envers le souverain », « incité à la sédition et au sectarisme entre les citoyens en appelant à manifester et à défilier », « communiqué avec des médias étrangers en vue de porter préjudice au gouvernement, au peuple et à l'unité nationale » et « fondé une association interdite ». Il a décidé d'interjeter appel.

Les charges retenues contre Fadhel al Manasif sont liées à sa participation à des manifestations pacifiques organisées dans la province de l'Est afin de réclamer que des réformes politiques soient menées et qu'il soit mis fin à la discrimination à l'encontre de la communauté musulmane chiite d'Arabie saoudite, aux enquêtes qu'il mène sur cette discrimination et au fait qu'il soit un membre fondateur d'une association interdite de défense des droits humains. Le procès de cet homme, détenu depuis le 2 octobre 2011, s'est ouvert le 28 février 2012 devant le Tribunal pénal spécial siégeant à Riyadh. Il risque toujours de subir des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Fadhel al Manasif avait déjà été incarcéré de mai à août 2011. Détenu au secret, il aurait été victime de torture et d'autres formes de mauvais traitements de la part des forces de sécurité, notamment d'agents du service général d'enquête du ministère de l'Intérieur.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Fadhel Maki al Manasif immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion ;
- demandez-leur de veiller à ce que cet homme soit protégé de la torture et des autres formes de mauvais traitements, et puisse s'entretenir avec sa famille et son avocat sans délai et de façon régulière ;
- priez-les instamment de veiller à ce qu'une enquête indépendante et impartiale soit conduite sans délai sur les allégations de torture, et à ce que les responsables présumés de ces agissements soient traduits en justice dans le cadre de procédures équitables.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 5 JUIN 2014 À :

Roi d'Arabie saoudite et Premier ministre

King Abdullah bin Abdul Aziz Al Saud  
The Custodian of the two Holy Mosques  
Office of His Majesty the King  
Royal Court, Riyadh  
Arabie saoudite

Fax : (via le ministère de l'Intérieur)  
+966 11 403 3125 (merci de vous  
montrer persévérant)

**Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire,***  
**(Votre Majesté, dans le corps du**  
**texte)**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Arabie saoudite dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Ministre de la Justice

His Excellency Sheikh Dr Mohammed  
bin Abdulkareem Al-Issa  
Ministry of Justice  
University Street  
Riyadh 11137  
Arabie saoudite

Fax : +966 11 401 1741  
+966 11 402 0311

**Formule d'appel : *Your Excellency, /***  
**Monsieur le Ministre,**

**Copies à :**

Ministre de l'Intérieur

His Royal Highness Prince Mohammed  
bin Naif bin Abdul Aziz Al Saud  
Ministry of the Interior, P.O. Box 2933,  
Airport Road, Riyadh 11134  
Arabie saoudite

Fax : +966 11 403 3125 (merci de vous  
montrer persévérant)

**Formule d'appel : *Your Excellency, /***  
**Monsieur le Ministre,**

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 304/11. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/008/2012/fr>.

# ACTION URGENTE

## ARABIE SAOUDITE. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EMPRISONNÉ

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Fadhel Maki al Manasif a été arrêté en mars 2009, probablement pour avoir participé à un rassemblement dans la province de l'Est le même mois. Il a été libéré après avoir signé un engagement à ne plus participer à des rassemblements. Il a de nouveau été arrêté le 1<sup>er</sup> mai 2011, à la suite d'une nouvelle manifestation organisée dans la province de l'Est. Il a été libéré le 22 août 2011, après avoir signé encore une fois un engagement à ne plus participer à des rassemblements. Il n'a pas pu consulter d'avocat ni recevoir de visite de sa famille pendant sa détention (voir l'AU 180/11, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/012/2011/fr>, et sa mise à jour, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/022/2011/fr>).

Fadhel al Manasif a été arrêté une troisième fois le 2 octobre 2011 à un poste de contrôle de la police entre Al Awwamiya et Safwa, dans la province de l'Est, avant d'être emmené au poste de police de Safwa. Le jour même, il avait tenté de calmer des personnes qui protestaient contre la détention de deux hommes âgés qui, selon elles, visaient à faire pression sur leurs fils afin que ceux-ci se livrent aux autorités, et il avait négocié la libération avec la police. Il a été transféré au poste de police de Dhahran et placé à l'isolement, privé de tout contact avec le monde extérieur pendant huit jours, avant d'être emmené à la prison du service général d'enquête, à Dammam. Il n'a pas été autorisé à recevoir de visite de sa famille et n'a pu appeler que deux fois par mois jusqu'au 11 novembre 2012, date à laquelle il a enfin pu voir ses proches.

Pendant ses deux périodes de détention, il aurait subi des actes de torture et d'autres mauvais traitements au cours d'interrogatoires dans différents centres de détention. Il aurait notamment reçu des coups de poing et de pied, eu les yeux bandés et été contraint à rester debout pendant des heures alors qu'il était menotté et attaché au plafond. On lui aurait aussi administré des décharges électriques. Par ailleurs, il a déclaré avoir fait l'objet d'insultes en rapport avec ses convictions et pratiques religieuses (voir l'AU 304/11, 13 octobre 2011, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/026/2011/fr>).

Le 28 février 2012, son procès s'est ouvert devant le Tribunal pénal spécial siégeant à Riyadh, qui est chargé des infractions liées au terrorisme et à la sécurité. Il a été inculpé d'infractions en rapport avec les faits de 2009, à savoir de « déloyauté envers le souverain », d'« incitation à la sédition et au désordre », de « manipulation de l'opinion publique contre l'État », de « trouble à l'ordre public dans le cadre de défilés » et de « soutien à une personne recherchée par l'État » (voir la mise à jour sur l'AU 304/11, 5 avril 2012, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE23/008/2012/fr>).

En juillet 2013, il a comparu devant le même tribunal pour des charges similaires dans une seconde affaire, en rapport avec les faits de 2011. Il était accusé d'avoir fait preuve de « déloyauté envers le souverain », « incité à la sédition et au sectarisme entre les citoyens en appelant à manifester et à défiler », « communiqué avec des médias étrangers en vue de porter préjudice au gouvernement, au peuple et à l'unité nationale » et « fondé une association interdite ».

Nom : Fadhel Maki al Manasif

Homme

Action complémentaire sur l'AU 304/11, MDE 23/008/2014, 24 avril 2014